

FACTURE

N° 199670

LIEU DIT CROAS AR BORN 29420 PLOUVORN

Tél: (33) 02 98 61 55 31 E-mail:contact@poder.fr

www.poder.fr

ONO BIO - DIVALI EURL

55 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS FRANCE

ARKEA

RIB: 18829-29411-01990448440-76 **IBAN**: FR76 1882 9294 110199044844076

BIC: CMBRFR2BCME

TVA Intracom: FR34883828667

Date :	Réf. client	Transporteur	N° Véhicule	Cond. Port
23/01/2023		STEF LANDI PAL		FRANCO

PAGE 1

Règlement: L.C.R. - 30 JOURS - Echéance le :23/02/23 Monnaie: EURO

•	Johnson L.O.IV. 30 000IVO Editedited to	_0,0_,_	.0					
Nb colis	Désignation	Poids Colis	Poids total	Unités Colis	Unités Totales	U.	P.U. H.T.	Montant HT
	BL N° 215304 DU 23/01/23							
1	AIL SEC BLANC BIO 60MM ET PLUS ESPAGNE COLIS 5KG Origine: ESPAGNE Cat: 2	5,0	5,0	1	1	KG	6,290	31,45
1	BETTERAVE ROUGE VRAC BIO BREIZH FILET 10KG Origine: FRANCE Cat:	10,0	10,0	1	1	KG	0,880	8,80
3	CAROTTE LAVEE BIO BREIZH CASSEE FILET 10KG Origine: FRANCE Cat:	10,0	30,0	1	3	KG	0,810	24,30
1	CAROTTE RAINBOW LAVÉE BIO BREIZH COLIS BOIS 5 KG PETIT COLIS	5,0	5,0	1	1	KG	2,030	10,15
1	Origine: FRANCE Cat: 2 CHOUX CHINOIS PE-TSAI BIO 8KG ESPAGNE COLIS 60*40*20 Origine: ESPAGNE Cat: 2	8,0	8,0	1	1	KG	2,750	22,00
2	CHOUX FLEURS BLANCS BIO BREIZH 8 PIECES COLIS 60*40 FACTURATION PIECE Origine: FRANCE Cat: 2	8,0	16,0	8	16	PI	2,140	34,24
1	CHOUX LISSES ROUGES BIO BREIZH 8 PIECES COLIS 50*30 FACTURATION PIECE Origine: FRANCE Cat: 2	8,0	8,0	8	8	PI	1,620	12,96
1	CHOUX VERTS FRISES BIO BREIZH 8 PIECES COLIS 60* 40FACTURATION PIECE Origine: FRANCE Cat: 2	6,0	6,0	8	8	PI	1,650	13,20
1	NAVET JAUNE BIO BREIZH 5KG PC Origine: FRANCE Cat:	5,0	5,0	1	1	KG	2,460	12,30
1	NAVET VIOLET BIO BREIZH 10KG FILET Origine: FRANCE Cat:	10,0	10,0	1	1	KG	0,880	8,80
2	OEUFS FRAIS BIO CATEGORIE A CALIBRE M (53/63GR) 180 PIECES Origine: FRANCE Cat: A	11,0	22,0	180	360	PI	0,290	104,40
2	OIGNON JAUNE BIO CALIBRE 80-100MM FILET 8KG FRANCE Origine: FRANCE Cat: 2	8,0	16,0	1	2	KG	1,570	25,12
2	OIGNON ROSE BIO BREIZH CALIBRE 80-100MM COLIS BOIS10KG Origine: FRANCE Cat: 2	10,0	20,0	1	2	KG	1,390	27,80
1	PANAIS LAVES BIO COLIS 5 KG Origine: FRANCE Cat:	5,0	5,0	1	1	KG	2,530	12,65
2	POMME DE TERRE DE CONSOMMATION 55-75 MM BIO BREIZHMAIWEN FILET 10KG Origine: FRANCE Cat: 2	10,0	20,0	1	2	KG	1,160	23,20



FACTURE

N° 199670

LIEU DIT CROAS AR BORN 29420 PLOUVORN

Tél: (33) 02 98 61 55 31 E-mail:contact@poder.fr

www.poder.fr

ONO BIO - DIVALI EURL

55 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS FRANCE

ARKEA

RIB: 18829-29411-01990448440-76 **IBAN**: FR76 1882 9294 110199044844076

BIC: CMBRFR2BCME

TVA Intracom: FR34883828667

Date :	Réf. client	Transporteur	N° Véhicule	Cond. Port		
23/01/2023		STEF LANDI PAL		FRANCO		

PAGE 2

Règlement: L.C.R. - 30 JOURS - Echéance le :23/02/23 Monnaie: EURO

Nb colis	Désignation	Poids Colis	Poids total		Unités Totales	_	P.U. H.T.	Montant HT
	BL N° 215304 DU 23/01/23							
1	POMME DE TERRE DE CONSOMMATION A CHAIR FERME 55-75MM BIO BREIZH ALLIANS FILET 10KG Origine: FRANCE Cat: 2	10,0	10,0	1	1	KG	1,160	11,60
1	RADIS RAVE BLEU D'AUTOMNE BIO BREIZH COLIS BOIS 5KG PC Origine: FRANCE Cat:	5,0	5,0	1	1	KG	2,060	10,30
1	SAC DE BOITE DE 6 OEUFS X360 Origine: FRANCE Cat:	8,2	8,2	360	360	СО	43,200	43,20
1	TOPINAMBOUR HELIANTHI BIO BREIZH COLIS 5KG PC Origine: FRANCE Cat:	5,0	5,0	1	1	KG	2,160	10,80

26 447,27

	Montant HT	Rem.	Mt. remisé	Taxe	Port	Base HT	TVA	Taux	Mt. TVA	Montant TTC
	404,07		404,07			404,07	1	5,50 %	22,22	426,29
	43,20		43,20			43,20	42	20,00 %	8,64	51,84
					447,27			30,86		

NET A PAYER 478,13

Capital : 500000 € - TVA : FR12 353 026 941 - N° RCS : 90 B 9 BREST - Code APE : 4631Z

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Professionnels et Collectivités Publiques

SARL PODER

Article 1 - CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) et services constituent, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, le socle unique de la négociation commerciale entre les parties, étant précisé qu'en cas de difficulté d'interprétation suite à la traduction dans une langue étrangère, c'est le français qui doit prévaloir. Les CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société PODER (ci-après "le prestataire") fournit à ses clients (ci-après "client" ou "acheteur") ses produits et services.

Article 2 - INFORMATION CONTRACTUELLE

Les présentes conditions s'appliquent à tous les produits vendus et expédiés par le prestataire, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client et notamment ses conditions générales d'achat, qui seront inopposables au prestataire même s'il en a eu connaissance. Le fait, pour un client, d'accepter une offre ou de passer une commande de produits implique sa connaissance du prix et des modalités de l'expédition ainsi qu'une acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales.

Article 3 - COMMANDE, PRIX

Le contrat n'est parfait qu'à compter de l'acceptation de la commande du client par le prestataire. Par cette commande, il faut entendre tout ordre portant sur les prestations de la société PODER. Dès sa réception, la commande présente un caractère irrévocable.

Les prix du prestataire sont basés sur les conditions économiques en vigueur au moment de l'établissement de l'offre. Compte tenu de la périssabilité des produits proposés par le prestataire, les prix mentionnés sur l'offre sont maintenus 24 heures à compter de l'établissement de ce document.

Article 4 - PAIEMENTS, PENALITES

Toute commande s'accompagne du paiement de la somme contractuellement définie. Toutes nos factures sont payables au siège de la société situé au 300, Rue Coat Pin, 29420 MESPAUL, à la date signalée sur la facture.

En application de l'article 441-6 du Code du Commerce, toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une indemnité de retard de 1, 5% par mois. De même, conformément à l'article 441-5 du Code du Commerce, l'indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement s'élève à 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client, sans qu'une formalité préalable de mise en demeure n'ait à être effectuée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de payement anticipé.

Article 5 - LIVRAISON/RECEPTION

Les expéditions sont effectuées à l'adresse indiquée dans le bon de commande. Dans le cas contraire, le prestataire ne pourra prendre en compte aucune réclamation.

Des délais d'expédition sont établis entre le client et le prestataire. Ces dates doivent être clairement mentionnées sur la commande. Si le prestataire s'engage sur un calendrier, celui-ci n'en reste pas moins soumis à des fluctuations indépendantes de sa volonté.

Les dates présentent donc, dans les limites du raisonnable, un caractère nécessairement indicatif. Le caractère raisonnable des retards s'apprécie au regard de l'article 1218 du code civil (force majeure) mais aussi des efforts accomplis par le prestataire pour obtenir le respect des délais indiqués et des nécessités éventuellement stipulées par le client lors de la prise de commande.

Pour toute commande avec livraison en France Métropolitaine et en Europe, les conditions de prise en charge des frais de port sont stipulées sur la facture. Même en "franco de port", les risques afférents à la livraison relèvent de la responsabilité de l'acheteur. Toute réclamation relative à la qualité, à l'exclusion de tout litige de transport, doit être exprimée par écrit au plus tard 24 heures après la réception.

Il appartient au réceptionnaire de faire la preuve que le produit n'est pas sain, loyal et marchand.

Article 6 - REGLEMENT DES LITIGES/CLAUSE COMPROMISSOIRE

A défaut d'un règlement amiable entre le client et le prestataire, tout litige relatif à des prestations conclues en application des présentes conditions générales de vente devra être porté devant la juridiction compétente du ressort territorial de la Cour d'Appel de Rennes. La preuve de l'échec d'une tentative de résolution amiable résultera d'un écrit qui constatera les divergences constantes entre les parties qui devront alors être traitées sur un plan judiciaire.

S'agissant des litiges relatifs à des commandes internationales, ces derniers seront portés devant la chambre arbitrale des fruits et légumes COFREUROP (article 6.2 du code d'usage COFREUROP), y compris ceux relevant de la common law. En conséquence de ce qui précède, c'est uniquement dans l'hypothèse d'une vente hors France que la clause compromissoire s'impose aux parties.

Dans ce contexte, si une difficulté survient quant à l'interprétation à donner à un terme traduit en anglais ou en allemand, il convient de préciser que l'interprétation française est privilégiée.